

[Text]

Nous avons un cercle carré ou l'équivalent. Le Mouvement Desjardins vient d'obtenir une nouvelle loi qui intègre l'ensemble de toutes ses opérations, partout dans la province de Québec. Le gouvernement provincial veut exercer une surveillance à tous les niveaux et de toutes les formes, à la fois de façon latérale et de façon horizontale. La Sauvegarde, refaisant l'exercice de 1911, mais en sens inverse, va donc parfaitement s'intégrer à la nouvelle structure.

Ce concept du 10 p. 100, à l'égard du Mouvement Desjardins, n'existe pas dans la Loi provinciale sur les caisses d'épargne et de crédit. La seule exigence, c'est que les institutions financières réglementées, telles que La Sauvegarde en assurance-vie, Fiducie Desjardins en tant que compagnie de fiducie, ou Groupe Desjardins-Assurance générale dans l'assurance générale, sont des compagnies qui vont voir l'ensemble de leurs actions, à l'heure actuelle propriété divisée dans le Mouvement Desjardins, possédée par une société de portefeuille au 31 décembre de cette année. Tout ceci a pour but d'assurer une meilleure réglementation par la province de Québec.

• 1555

Mme Marleau: Cela suit la loi qui a été adoptée au Québec en 1988.

Me Beauregard: C'est bien cela.

Mme Marleau: Cette loi a changé la façon de gérer toutes ces compagnies-là, n'est-ce pas?

Me Beauregard: Oui, c'est en voie de se faire. Au moment où nous nous parlons, il y a des transferts progressifs d'actions qui se font. À titre de secrétaire, je ne suis pas officiellement avisé, mais je sais que les caisses populaires sont en train de se transférer entre elles. En signant les certificats d'actions, elles se les transfèrent. Dans quelques semaines, on va m'aviser que je dois informer les autorités de contrôle qu'à partir de telle date—je crois comprendre que ce sera le 31 décembre prochain—, toutes les actions de La Sauvegarde, sans aucune exception, seront possédées par la nouvelle société de portefeuille, par des institutions financières réglementées. C'est une nouvelle structure.

M. Charles DeBlois (député de Montmorency—Orléans): Vous comprenez que je ne veux pas rater l'occasion de souscrire aux propos de mon collègue de Mégantic—Compton—Stanstead. À mon tour, je veux exprimer la joie que j'éprouve à participer à ce travail et féliciter mon collègue de Lévis, M. Fontaine, ainsi que nos honorables collègues de l'autre endroit, comme on dit si bien en termes galants, qui ont donné leur aval à ce projet de loi. Étant assuré à la fois de la sagesse de mon collègue de Lévis et de celle de mes honorables collègues de l'autre endroit, je souscris entièrement à ce projet de loi. Je suis fier d'apporter ma modeste contribution à une des institutions les plus importantes du Mouvement Desjardins, la compagnie La Sauvegarde.

M. Yvon Côté (député de Richmond—Wolfe): Vous me permettez aussi, en tant que député de Richmond—

[Translation]

Thus the current situation is something of an anomaly. The Desjardins movement has recently had passed new legislation fully integrating all its operations throughout Quebec. The provincial government wishes to exercise regulatory authority over all operations at all levels within both lateral and vertical organizations. In reversing the operation carried out in 1911, The Safeguard will fit into the new structure perfectly.

The provincial act concerning savings and credit unions does not include a 10% capital ownership ceiling for Desjardins movement stockholders. Its only requirement is that regulated financial institutions, including life insurance companies such as The Safeguard, trust companies such as *Fiducie Desjardins*, and general insurance companies such as the *Groupe Desjardins-Assurance*, transfer all their shares, which are now owned jointly by member companies of the Desjardins movement, to a holding company by December 31, 1989. The purpose of all these transactions is to insure improved regulation by the Province of Quebec.

Mrs. Marleau: This operation follows from the Quebec Act passed in 1988.

Mr. Beauregard: That is correct.

Mrs. Marleau: That Act changed the way all such companies are administered, did it not?

Mr. Beauregard: Yes, this administrative change is still underway. At the moment, shares are being gradually transferred. As Secretary, I am not officially advised of these operations, but I know that the credit unions are transferring shares among themselves by signing share certificates. In a few weeks I will be advised that I must inform the regulatory authorities that on a certain date—December 31st, 1989, I believe—, all shares in the Safeguard Life Assurance Company without exception will be held by the new holding company, that is, by regulated financial institutions. A new structure is being set up.

Mr. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Naturally, I do not wish to miss the opportunity to support the remarks made by my colleague from Mégantic—Compton—Stanstead. I, too, would like to express my great pleasure in participating in this endeavour, and congratulate my colleague from Lévis, Mr. Fontaine, and our honorable colleagues from the other place, as we so courteously say, for improving this bill. Being assured of the wisdom of both my colleagues from Lévis and my honorable colleagues from the other place, I fully support this bill. I am proud to make my modest contribution to one of the most important member institution in the Desjardins movement, The Safeguard Life Assurance Company.

Mr. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): As MP for Richmond—Wolfe, I would also like to express my